FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
BUREAU DEPARTEMENTAL DE L'AIN
Courriel : contactfpip@gmail.com
Site : www.fpip-police.fr

FPIP
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE DE LA POLICE

Bourg-en-Bresse, le 17 mai 2017

DE QUI SE MOQUE-T-ON DANS CETTE BOUTIQUE ?????

Les derniers évènements ont prouvé que la parole d'un fonctionnaire de Police ne vaut plus rien, et que la présomption d'innocence valable pour tout bon citoyen (et surtout pour les « moins bons ») s'est transformée pour les policiers en présomption de Culpabilité...

De fait, incapable de soutenir ses policiers, l'administration doit les équiper de moyens vidéo individuels probants, capables de remplacer leur « parole » devenue invalide.
Ne voyant rien venir et face à cette nouvelle défaillance flagrante et honteuse de notre administration, (n'ayons pas peur des mots), des collègues, en vue de s'en équiper, ont acheté de leurs propres deniers, des caméras individuelles qui pourront rapporter à leur place, en cas de besoin, le comportement du fonctionnaire et des individus interpellés.

Sans compter que cet outil est également très efficace pour désamorcer l'agressivité de certains individus dans les interventions les plus houleuses.

Et voilà qu'aujourd'hui, l'administration et par voie de conséquence la hiérarchie, a l'outrecuidance de nous rappeler une instruction nationale N° 00023 du 21/04/2017 :
« Tout matériel (caméra ou fixation) qui n'aurait pas été validé par le Ministère de l'Intérieur et la CNIL est formellement proscrit. »

J'aimerais rappeler le sort qui a été réservé après l'affaire THÉO, aux collègues de la BST d'Aulnay ainsi que le lynchage médiatique et politique sans oublier le silence assourdissant de nos gouvernants…
Si un des fonctionnaires présents avait été équipé comme il se doit par le Ministère, nul doute que l'éléphant aurait accouché d'une souris.

Bien des personnalités se seraient alors abstenues de commenter et de condamner les collègues bafouant avec allégresse la présomption d'innocence, tout cela avec l'assentiment de notre Ministère de tutelle en place à l'époque.

Parce que TOUS LES MOYENS SONT BONS À LA MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ… La FPIP demande que les fonctionnaires qui se sont équipés puissent continuer à utiliser cet outil dans l'attente d'un équipement fourni et validé par le Ministère de l'Intérieur et la CNIL…

Le fait de filmer n'est pas interdit, c'est l'utilisation des images qui peut le devenir !

FAIRE DES VIDÉOS NE DOIT PAS ÊTRE UNE EXCLUSIVITÉ RÉSERVÉE AUX SEULS « SAUVAGEONS »

Le délégué départemental de l'Ain